Emmanuel CATTIER

Le 17 février 2019

Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75042 Paris cedex 01

Situation de conflit d'intérêt présumé
au tribunal de Nîmes (LRAR)

Madame la Ministre,

Je voudrais attirer votre attention sur la situation que je vis au cours d'un procès qui m'oppose à un colonel de gendarmerie qui a porté plainte contre moi en diffamation au sujet d'un point de vue documenté que j'ai exprimé sur sa mission au Rwanda pendant la période de préparation du génocide des Tutsi. Ma belle-famille fut massacrée pendant ce génocide, d'où mon vif intérêt pour que les faits soient authentiquement reconnus.

Cette affaire a été jugée en première instance à Nîmes en ma défaveur et sera jugée en appel à Nîmes.

La situation est la suivante : ce colonel en retraite est le seul « enquêteur de personnalité » du tribunal de Nîmes, si j'ai bien compris, et son fils serait aussi le seul psychologue du tribunal. Il y aurait donc une forte dépendance fonctionnelle des magistrats au plaignant et à sa famille au sein de ce tribunal. Un magistrat a refusé de présider en première instance pour cette raison, ce qui avait donné lieu à un renvoi du procès.

Un procureur avait conclu à l'issue de l'instruction par un réquisitoire définitif aux fins de non-lieu. Le doyen des juges d'instruction n'avait pas suivi ce procureur. Au cours de l'audience du procès, un procureur qui n'avait pas assisté aux débats mais envoyé un substitut, est venu plaider le contraire du réquisitoire soi-disant « définitif » aux fins de non-lieu de son collègue, en ajoutant parmi son argumentaire que le plaignant avait six enfants et seize petits-enfants, ce qui dénote de sa part une connaissance affective du plaignant.

Cette situation me semble anormale, partiale et préjudiciable. Un avocat de la cour de cassation m'a demandé 2 000 € pour éventuellement plaider pour un dépaysement de l'affaire. Ce n'est pas à moi de payer pour que la justice française préserve son intégrité. Il devrait être de la responsabilité de l'administration, et son honneur, que ce conflit d'intérêt probable soit pris en compte et traité. Le contexte des critiques récurrentes à l'encontre de la justice rwandaise pour ne pas extrader de la France des personnes vers le Rwanda devrait accentuer ce point d'honneur d'une justice qui se veut exemplaire.

J'observe que à l'audience :

1. Ce procureur a requis une peine pécuniaire dont une partie ne semble pas tenir compte du fait que ce colonel a de toute évidence ses frais de procès payés par le ministère de la Défense.
2. Ce procureur a requis de la prison avec sursis, ce qui est parait-il une demande fantaisiste en diffamation. Les juges n'ont d'ailleurs pas retenu cette peine.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

E. Cattier

5, rue des iris 67000 STRASBOURG ~ France
: 09 51 76 44 77 ~ 06 51 64 11 51 ~ courriel : emmanuel.cattier@manusoft.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

LA CHEF DE CABINET

Paris, le 05 AVR. 2019

N/ref : 201910006138

Monsieur,

Par courrier du 17 février 2019, vous avez fait part à Madame la garde des sceaux, ministre de la justice, des dysfonctionnements constatés au sein du tribunal de grande instance de Nîmes.

Tout en comprenant et en respectant le sens de votre démarche, je me dois de vous indiquer qu'en raison des principes constitutionnels de séparation des pouvoirs et d'indépendance de l'autorité judiciaire, il n'appartient pas à la ministre de la justice de donner quelque instruction que ce soit aux magistrats dans le cadre de dossiers individuels, ni d'interférer dans les procédures judiciaires.

A cet égard, je vous informe que votre courrier a été transmis, pour information, au secrétariat général de la première présidence de la cour d'appel de Nîmes.

Regrettant de ne pouvoir vous apporter une réponse plus conforme à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Félicie CALLIPEL

Monsieur Emmanuel CATTIER
5 rue des iris
67000 STRASBOURG

13, place Vendôme – 75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 77 60 60
www.justice.gouv.fr